



Réunion des Assesseurs en distanciel (Région Occitanie)

9 février 2026 18h30-19h45

Animatrice B. Keidel (Coordinatrice Occitanie)

Présents : G. Abel (MA Nîmes), MF. Didierjean (CD Muret et CP Seysses), C. Faure (CD Muret et CP Seysses), P. Musset (CD Muret et CP Seysses),

Invité(e)s présents : JL Fasola (Assesseur Région AURA), L. Herlem (Assesseur région IDF), JD Mazzuca (Assesseur AURA)

1) **Présentation respective des participants**

Chacun se situe dans sa région et établissements divers dans ses missions. Nous accueillons Mr Abel, Assesseur (2 ans) à la MA de Nîmes et adhérent Anaec, qui se porte volontaire pour être correspondant de cet établissement, validé/Anaec en attente par l'établissement.

2) **Le correspondant d'établissement**

Peu de candidature pour être correspondant d'établissement, s'il y a une demande c'est le CR qui le valide en accord avec l'ANAEC.

3) **Affichage des Assesseurs habilités**

Normalement il est obligatoire dans la salle de CDD mais ce n'est pas encore effectif dans tous les établissements.

4)Convocation des Asseseurs aux CDD

Quand il y a une convocation pour une MEP, c'est le 1er qui répond présent qui est noté. C'est compréhensible car c'est une préoccupation pour le BGD de trouver un assesseur. Néanmoins, un tour de rôle serait nécessaire pour être plus juste.

A Nîmes, c'est un appel téléphonique pour les MEP, sinon la planification des CDD est faite à l'année.

5) Assesseur : Mission méconnue

C'est une mission qui intrigue, questionne et est totalement méconnue auprès de la population civile. L'Anaec poursuit à faire reconnaître et évoluer cette mission dans un environnement complexe et difficile. Ce qui a été fait pour la petite augmentation de notre émolument en 2023 et la mise en place de la circulaire de janvier 2022..

6)Sanction en CDD

Dans un établissement, la sanction par interdiction de cantine remplace, faute de place au QD la sanction de QD. Mais cela peut générer du racket.

7)Rédaction des CRI/Exploitation Vidéos

Il est noté un manque de clarté et de précision dans la rédaction des CRI qui amènent alors à une relance ou ajournement, souvent relevé par l'avocat.

Il y a une non-exploitation des vidéos à Seysses.

8)Rémunération des CDD

Il est difficile de s'y retrouver car sur le bulletin de paie, il n'y a pas de date des CDD effectuées, pas le nom d'établissement, il y a des retards et erreurs. Quel est l'interlocuteur qui peut renseigner ?

En région AURA il y a un contact à la DI. Nous interrogerons la DI Occitanie quand les contacts seront rétablis car rompus depuis 2 ans.

9)Arrivée du nouveau directeur à Seysses

Demande de prochaine rencontre avec la nouvelle direction et les assesseurs. Depuis janvier, il y a un doublement du nombre de personnes pour présider la CDD, car va être instauré quatre CDD/semaine, des officiers sont venus pour apprendre à utiliser le logiciel Génésis et assurer le secrétariat.

10)Liens avec la DI Occitanie

Nous n'avons plus d'interlocuteur avec la DI Occitanie. Faut-il une intervention du Président de l'Anaec pour interférer auprès du DI ? En parler à la DAP ? JL Fasola va voir avec la Directrice du Droit Pénitentiaire de la région AURA pour se connecter avec celle de Toulouse.

Une réunion avait été planifiée à la DI a été annulée sans explications, à ce jour (par manque de participants ?)

JL Fasola : Rappel le contenu des formations /échanges organisée par l'ANAEC. (Un temps pour la DI, intervenant extérieur sur notre domaine de mission. Exp : Juge d'Application de Peines, CPIP...)

Aux vues des différents pratiques constatées sur les établissements, il semblerait opportun et très intéressant d'organiser une formation à Toulouse. Il nous faudrait proposer une période ?

11)L'habilitation des assesseurs

Des assesseurs ne viennent plus mais sont toujours convoqués. L'habilitation ne devrait pas être à perpétuité. Il devrait y avoir une évaluation régulièrement des habilitations, ainsi que la participation des assesseurs aux CDD.

JL Fasola souhaiterait que l'habilitation soit revue tous les 3 ans. Souvent, s'il n'y a pas de retours négatifs des assesseurs, c'est que les assesseurs remplissent correctement leurs missions. Les assesseurs sont sous la seule autorité des TJ et doivent respectés les règles de fonctionnement l'établissement où ils exercent.

Par exemple, en région AURA les assesseurs ont signé pour une mission d'un an.

12)Livret d'accueil

Prochainement, il sera diffusé via le site de l'association, laisser aux coordinateurs régionaux et correspondants d'établissement.

La fiche de coordinateur régional a été révisée, elle est sur le site.

13) Site Anaec

Chaque nouveauté sur le site, sera prochainement signalée par une notification

Mme Keidel remercie chaleureusement les participants(es) pour la présence et la dynamique des échanges, réunion qui sera à renouveler afin de créer du lien entre les assesseurs. Elle reste à votre disposition pour tout questionnement.

B. Keidel (Administratrice ANAEC-Coordnatrice Occitanie)

Secrétaire de séance